Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 846

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public 846
DP
J.A. 1000 Lausanne 1 8 janvier 1987
Hebdomadaire romand Vingt-quatrième année

Pas d'argent, pas de partis

Le financement clandestin des trois partis bernois - socialiste, radical et UDC - par des entreprises mixtes du canton représente la dernière révélation après l'affaire des caisses noires. Les médias n'ont pas hésité à parler d'un nouveau scandale. Il est effectivement inadmissible qu'une banque cantonale verse aux partis gouvernementaux des sommes considérables qui échappent à ses propres contrôles internes ; impardonnable également que les partis acceptent des dons sans se renseigner sur leurs mécènes.

Cependant cette "affaire" devrait nous faire réfléchir sur le fonctionnement des partis politiques dans notre démocratie.
Contrairement à ce qui se fait dans la plupart de nos pays voisins, les partis suisses ne sont reconnus comme organisations intermédiaires ni par la Constitution ni par la loi. A quelques exceptions près, toutes leurs tâches sont accomplies par l'engagement bénévole de leurs militants : préparer les élections et votations, participer quotidiennement à la formation de l'opinion publique, prendre position face aux projets des autorités, assurer la concurrence des idées sur le marché politique, être les médiateurs entre les autorités et le peuple.

Fiers de notre "système de milice", nous oublions trop souvent que tout cela ne coûte pas seulement un engagement bénévole, mais aussi de l'argent. Alors que les professions et branches économiques ne touchant aucune espèce de subventions sont particulièrement rares en Suisse, les partis politiques sont presque totalement dépendants de l'engagement financier de leurs sympathisants.

La situation financière des partis, gouvernementaux ou non, est précaire. Elle ne leur permet pas de mettre à disposition des ressources professionnelles pour leurs tâches importantes qui les mériteraient. Il existe certainement un lien entre l'amateurisme des partis et le peu d'estime dans laquelle les tiennent les citoyens.

Les chances des partis politiques d'obtenir des dons substantiels sont inégales : on n'imagine guère la chimie bâloise subventionnant les Verts pour piquer le siège du radical Felix Auer lors des prochaines élections fédérales ! Et, comme le travail sans revenu dépend d'un revenu sans travail, les chances de devenir parlementaire et, comme député, de rendre un travail efficace, sont fortement inégales. Le conseiller national ou aux Etats qui n'a à consacrer à sa fonction que le temps libre laissé par son activité professionnelle est fortement handicapé.
Nous cultivons le mythe que notre système de milice ne coûte rien - mythe qui cache trop souvent des financements indirects et des compensations obscures qui sont à la source des connivences du politique, de l'économique et du social, critiquées ces jours.

Pourquoi ne pas envisager l'idée d'un financement étatique modéré des partis politiques, en contrepartie de leurs tâches publiques, et sous condition d'une transparence sur l'origine de tous leurs moyens ? L'idée, il est vrai, n'est pas plus populaire que les partis eux-mêmes. Et le financement public ne garantit pas que dans la politique règne toujours le principe démocratique d'une influence égalitaire de "one man one vote". Mais la reconnaissance juridique et financière des partis serait une condition nécessaire pour une meilleure séparation des pouvoirs économiques, politiques et sociaux.

WL